

Arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux—Loi

[Traduction]

M. Turner (Ottawa-Carleton): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Puisque mon collègue a eu la bonne idée de mentionner mon nom, je veux féliciter le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), bien qu'il n'ait pas la bonne fortune de vivre dans ma circonscription. Le jeu des circonstances a fait qu'il se trouve dans la circonscription du député de Grenville-Carleton (M. Baker), qui est également son voisin. Au député de Winnipeg-Nord-Centre, je veux dire que le voisinage peut être un hasard de la vie et que, bien sûr, chacun doit porter sa croix.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker: Il avait également le choix.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Et ce serait peut-être bon pour le processus politique s'il décidait de se porter candidat dans cette circonscription lors des prochaines élections. Je connais le député de Winnipeg-Nord-Centre depuis que je suis à la Chambre et je sais que les jeunes députés ont toujours apprécié sa courtoisie envers eux. Il y a quelques semaines, j'ai eu l'expérience unique d'être garçon d'honneur à un mariage que le député célébrait dans le cadre de ses autres fonctions et j'ai alors pu mieux faire connaissance avec lui. Je me permettrai de dire que malgré son manque de jugement politique, il a apporté une grande contribution au parlementarisme.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, au sujet du même rappel au Règlement, je m'associe aux autres députés qui ont bien voulu dire leur admiration à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). C'est avec plaisir que nous lui disons également toute notre admiration, et nous sommes convaincus, nous aussi, que le député de Winnipeg-Nord-Centre est un grand député, un grand citoyen, qu'il a rendu d'éminents services à la Chambre des communes, comme à un bon nombre de citoyens, et je m'en voudrais de ne pas ajouter à presque tous les députés.

Je lui réitère donc toute notre admiration, et lui souhaite d'être encore longtemps parmi nous à titre de député, puisque nous sommes heureux d'avoir parmi nous un tel homme, un homme qui se dévoue, un homme qui comprend vraiment la situation économique et politique. Nous tenons à le remercier de tout ce qu'il a fait, et lui souhaitons de vivre encore longtemps.

[Traduction]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec vous que cela n'a rien de réglementaire. Peut-être qu'il aurait été mieux d'attendre encore neuf ans et sans doute qu'après 40 années de présence ici, ces paroles me seraient très agréables. Mais je me permets de dire en passant qu'il y a 31 ans aujourd'hui, j'étais élu pour la première fois dans une élection complémentaire dans la circonscription de Winnipeg-Nord-Centre pour succéder à feu J. S. Woodsworth. Le temps a passé terriblement vite et je remercie chaleureusement tous mes collègues de tous les partis pour leurs bonnes paroles à mon égard.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Je me demande si les députés s'attendent à ce que je tranche le rappel au Règlement. La seule décision que je pourrais rendre en ce

[M. Corbin.]

moment est de dire que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a été le responsable de la confusion qui a régné un moment, mais je suis heureux de m'associer à tous les députés pour offrir mes félicitations personnelles et mes vœux de persévérance pour de nombreuses années.

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, puis-je rappeler qu'ayant obtenu la parole pour commenter le projet à l'étude, j'ai soulevé la question de privilège et, en dépit de mon grand respect et de ma grande admiration pour le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) je ne voulais pas que le temps ainsi utilisé soit imputé à la période qu'on m'a accordée aujourd'hui.

M. Barnett: Vous voulez dire qu'il ne vaut pas cinq minutes de votre temps?

M. Saltsman: Il vaut beaucoup plus que cela mais je ne suis pas sûr que la question se pose dans le contexte du bill à l'étude, et je suis donc d'accord avec vous, monsieur l'Orateur.

Je désire soulever quelques questions au sujet des programmes de frais partagés. Je suis pleinement d'accord que l'on veuille inclure les taxes scolaires pour augmenter la base, mais je pense qu'il existe sans doute certaines conceptions erronées au sujet des paiements de péréquation. Le mot péréquation lui-même laisse entendre que l'on enlève à quelqu'un pour donner à un autre. C'est un élément de la péréquation, mais celle-ci n'enlève rien à aucune province, quelle que soit sa richesse, pour le redistribuer à une autre province. Au contraire, l'accroissement de la richesse de telle ou telle province oblige le gouvernement fédéral à faire en sorte que les provinces qui n'ont pas prospéré si rapidement reçoivent une compensation.

L'effet global de l'inclusion de la taxe scolaire dans la formule de péréquation est que le trésor fédéral devra faire face à des dépenses accrues. J'ai des doutes sérieux quant au financement au niveau fédéral et sur les moyens que le gouvernement envisage pour trouver les fonds nécessaires à cette péréquation. Le gouvernement fédéral a indexé la plupart des programmes d'aide sociale et de transfert afin de compenser l'augmentation du coût de la vie. Mes collègues et moi reconnaissons le bien-fondé de cette disposition pour la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada et d'autres programmes relevant du gouvernement fédéral.

Mais tout en prenant cette sage mesure, le gouvernement en a aussi pris une autre bien moins sage, c'est-à-dire l'indexation de l'impôt sur le revenu. Ces deux mesures prises ensemble font que, alors que les engagements du gouvernement s'accroissent avec l'augmentation du coût de la vie, augmentation qui semble devoir se poursuivre indéfiniment, ses recettes n'augmentent pas au même rythme; il devra donc demander au Parlement d'augmenter le taux d'imposition pour compenser ce manque à gagner. Cela met en relief les difficultés qu'éprouve le gouvernement à choisir sa voie. Dans le premier cas, lorsqu'il a indexé les prestations de sécurité sociale, il a opté pour l'avis du NPD, ce qui est tout à fait louable. Dans le deuxième cas, pour l'indexation de l'impôt sur le revenu, il a suivi l'opinion du parti conservateur, ce qui ne me semble guère avisé. Mes amis qui sont à ma droite ont réagi très modérément.